

Mail Guénolé ALLARD

Bonjour.

Je vous écris au sujet de la consultation du public concernant l'entreprise ACJTP sur le PI de l'Erette à Héric.

Je représente les transports Allard, transporteur de marchandises situé en limite de propriété avec l'entreprise ACJTP.

Nous sommes implantés depuis 2018 sur la parcelle 276 (et non Brangeon comme indiqué sur le projet présenté par ACJTP page 17).

Depuis notre installation nous subissons la gêne occasionnée par l'activité de broyage et concassage de l'entreprise ACJTP.

Notre bâtiment ainsi que nos véhicules et ceux de nos collaborateurs sont régulièrement recouverts de poussière de béton qui s'intensifie en cas de pluie fine et de vent.

Nous sommes contraints de faire nettoyer de manière régulière les vitrages de nos bureaux. Cette nuisance nous la subissons en permanence et tout au long de l'année.

Nous évoluons dans un environnement de poussière et de bruit constant qui dérange notre activité et nos salariés.

Le niveau sonore de l'activité est très élevé. Particulièrement lors de l'utilisation d'un BRH sur une pelle mécanique.

Je constate cependant que cet élément n'est pas mentionné dans le descriptif de l'activité demandée. De plus lors du test sonore réalisé pour l'étude on aperçoit un concasseur tout neuf qui a sûrement été loué pour le test car il n'est jamais présent sur le chantier habituellement et le BRH n'était pas utilisé.

Les résultats de l'étude sont donc faussés.

Notre bâtiment est récent et très bien isolé. Nos bureaux sont situés sur la parcelle voisine mais à l'opposé de l'activité de broyage et de concassage. Malgré cela nous avons toujours une nuisance sonore comme un bruit sourd et constant du matériel en fonctionnement.

J'ai également constaté des incohérences dans le projet, notamment page 10 l'espace de stockage est de 8700m² pour les matériaux alors que l'espace passe à 16495 m² page 29.

Page 10 : élément en béton à concasser est annoncé à 5000m² alors qu'à ce jour il y a déjà la moitié de la parcelle de 19000m² qui sont utilisés à

cet usage.

Nous constatons que la clôture pleine demandée depuis le 17 mai 2022 par la mairie d'Héric n'a toujours pas été réalisée.

Le projet dans son ensemble pourrait être viable si le budget était plus important et surtout aux mains d'une entreprise responsable et soucieuse de l'environnement ainsi que de son voisinage.

Cordialement.

Guénoilé Allard

Transports Allard